

ANNIVERSAIRE...

Il y a 35 ans, DE GAULLE perpétrait son «*coup d'état permanent*» et entamait un processus devant conduire à l'instauration, en France, d'une sorte de monarchie élective abusivement baptisée République (V^{ème} du nom). Les Républicains subissaient une défaite écrasante!

Le 4 octobre 1958, la nouvelle Constitution était promulguée. Le Président du Conseil des Ministres cessait d'être élu par l'Assemblée Nationale, il ne choisissait plus ses ministres... Il cédait la place à un Premier Ministre nommé par le monarque (donc responsable devant lui!) lequel monarque nommait également (sur proposition de son Premier Ministre) les «*autres membres du gouvernement*».

Et c'est ainsi que l'Assemblée Nationale des Députés du Peuple Français laissa la place à une assemblée de «*godillots*».

Afin d'assurer encore plus totalement son pouvoir, DE GAULLE faisait approuver par référendum la «*loi du 6 novembre 1962*» qui dispose que: «*le Président de la République est élu, pour sept ans, au suffrage universel direct*».

Autrement dit, le «*Président*» ne tient plus son pouvoir de l'élection par les parlementaires mais bel et bien du «*suffrage universel direct*» et, c'est ainsi que fut restaurée la pratique du «*plébiscite*» (1), si pertinemment dénoncée naguère par un certain François Mitterrand devenu, lui-même, le monarque absolu que l'on connaît.

Mais ceci est une toute autre histoire!

Alexandre HÉBERT.

(1) Plébiscite: scrutin par lequel un homme ayant accédé au pouvoir demande à l'ensemble des citoyens de lui manifester leur confiance en se prononçant par oui ou par non sur un texte donné. (LAROUSSE).
